

# GATAGARA

**Centre de rééducation pour les jeunes  
handicapés du Rwanda**

Home de la Vierge des Pauvres (HVP) fondé par  
l'Abbé Joseph Fraipont Ndagijimana

**En ce début d'année scolaire 2011  
nous avons toujours besoin de vous... !**

**Les enfants handicapés du  
HVP-GATAGARA ont besoin de  
Parrains et Mairaines !**



Nous sommes handicapés, infirmes, estropiés,  
I.M.C. (infirmes de motricité cérébrale), aveugles,  
mal formés, « déformés », issus de milieux  
défavorisés, mais nous savons que nous pouvons  
toujours compter sur vous.

**Nous vous disons un tout grand merci !**

**MERCI !**

\*\*\*\*\*

**Nous vous souhaitons pour vous et pour tous  
ceux qui vous sont chers**

\*\*\*\*\*

**JOYEUX NOËL**

**Meilleures fêtes de fin d'année  
La réalisation de vos vœux les plus chers  
pour 2011 !**

## **LES AMIS DE GATAGARA asbl - ONG**

avenue Marquis de Villalobar 86 / B-1150 Bruxelles

<http://www.gatagara.org>

Président : Claude Arnold

Vice-Présidents : Michel Nyssens, Philippe Olbrechts,  
Administrateurs : Claire Delville, Michel Lambotte S.J.,  
Marc Speeckaert, Johan Vandebossche,

Membres : Madeleine Pirotte-Fraipont, Lia Speeckaert, Xavier  
Liénart van Lidde de Jeude, Louis Martin, Julien Nyssens,  
Pierre Nyssens, Olivier Olbrechts, Guy Poilvache

**Banque de la Poste n° 000-0358844-41**

IBAN: BE88 0000 3588 4441 – BIC: BPOTBEB1

*L'attestation fiscale pour les dons égaux ou supérieurs à 30 €  
versés en 2010 vous sera envoyée avant fin février 2011*

Editeur responsable : Philippe Olbrechts  
avenue Montjoie 116, B – 1180 Bruxelles

\*\*\*\*

# GATAGARA

Grande opération de Parrainage 2011

en faveur des enfants du HVP

Home de la Vierge des Pauvres

\*\*\*\*

## Lancement de Parrainages pour 2011

Depuis quelques années maintenant, et suivant nouvelle législation appliquée au Rwanda, l'année scolaire débute en janvier.

C'est le moment de proposer à celles et à ceux d'entre vous qui le souhaitent, de personnaliser votre soutien en **parrainant un enfant handicapé du HVP**, et cela de façon durable...

Les enfants du HVP sont souvent des indigents et un parrainage direct est le moyen le plus efficace d'accéder à une bonne éducation qui leur permettra, à terme, de s'insérer dans la société rwandaise.

Le Gouvernement rwandais assure désormais le salaire des professeurs et accorde un soutien à nos écoles. **Il en découle que le minerval à payer par les enfants a été réduit.**

Que celles et ceux qui parrainaient un enfant jusqu'ici ne s'étonnent donc pas de la réduction des coûts de parrainage proposés.

En plus des parrainages pour enfants du secondaire, **nous voulons vous proposer une formule pour soutenir les enfants du primaire.**

Pour rappel, le HVP dispense l'enseignement primaire des handicapés physiques à Gatagara et des aveugles à Rwamagana. Le secondaire à Butare.

Chaque parrainage comprend le minerval en pension complète, le matériel scolaire, la literie annuelle, l'uniforme, les articles de toilette et, le cas échéant, les frais de transport du domicile au pensionnat et retour.

Pour 2011 les montants annuels nécessaires s'élèvent à :

- **144 € pour un enfant en primaires**
- **240 € pour un enfant en secondaires**



Nous vous proposons d'apporter votre contribution annuelle fiscalement déductible sous forme d'un **ordre permanent**.

Intéressés ? Votre générosité l'emporte... ? Il vous suffit de remettre au plus tôt à votre organisme financier le formulaire annexé.

### Quatre options possibles :

- Soutien d'un enfant en primaires
  - Soit 1 prélèvement annuel de **144 €**
  - Soit 12 prélèvements mensuels de **12 €**
- Soutien d'un enfant en secondaires
  - Soit 1 prélèvement annuel de **240 €**
  - Soit 12 prélèvements mensuels de **20 €**

Les Parrains recevront en fin d'année scolaire un rapport d'évolution et les résultats scolaires de ou des groupes d'enfants handicapés qu'ils auront parrainés.



## OUI, je veux soutenir durablement la formation des enfants handicapés du HVP-GATAGARA

FORMULAIRE D'ORDRE PERMANENT  
à remettre à votre organisme bancaire

NOM .....

PRENOM.....

ADRESSE.....

CP.....LOCALITE.....

- donne ordre à mon organisme bancaire de prélever sur mon compte

- une fois par année (de préférence à fin décembre)
- le ..... de chaque mois, (biffer la mention inutile)

la somme de .....EUR.

- au profit du compte : **n° 000-0358844-41**  
IBAN: BE88 0000 3588 4441 – BIC: BPOTBEB1,  
de LES AMIS DE GATAGARA asbl-ONG,  
avenue Marquis de Villalobar 86 à 1150 Brux.  
avec la communication :  
**« DON – PARRAINAGE »**

- Cette instruction est à exécuter pour la première fois le ...../...../..... Elle pourra être annulée ou modifiée en tout temps sur simple révocation.

Date :

Signature :